

# TEVEA TAUTAI

## LA LETTRE DE LA PECHE

N°8  
FEVRIER 2001

### NUMERO SPECIAL : LA PECHE COTIERE PROFESSIONNELLE



#### LE MOT DU MINISTRE DE LA MER

**2** 001 marquant l'entrée de notre monde dans le 3ème millénaire, il m'importe, en tant que Ministre de la Mer, de présenter à tous les professionnels de la filière pêche en Polynésie française mes meilleurs vœux de bonne santé, de bonheur familial, et de réussite professionnelle.

Clôture un 20ème siècle qui a connu de profonds bouleversements géopolitiques, l'année qui vient de s'achever s'est avérée globalement très positive pour le secteur de la pêche de notre pays. Les données statistiques définitives sont encore en cours de traitement et elles seront publiées dans un prochain numéro. Mais d'ores et déjà, nous pouvons avancer que nos exportations de poissons ont progressé de 91 % (2.499 tonnes contre 1.308 en 1999), et que les recettes qu'elles ont générées ont enregistré une croissance de + 133,7 % (779 millions fcp contre 333 en 1999). Dans le même temps, notre flotte de pêche s'est enrichie et modernisée avec la livraison de 7 nouveaux thoniers au total avec 1 navire de 25 mètres, et 6 de 13 mètres.

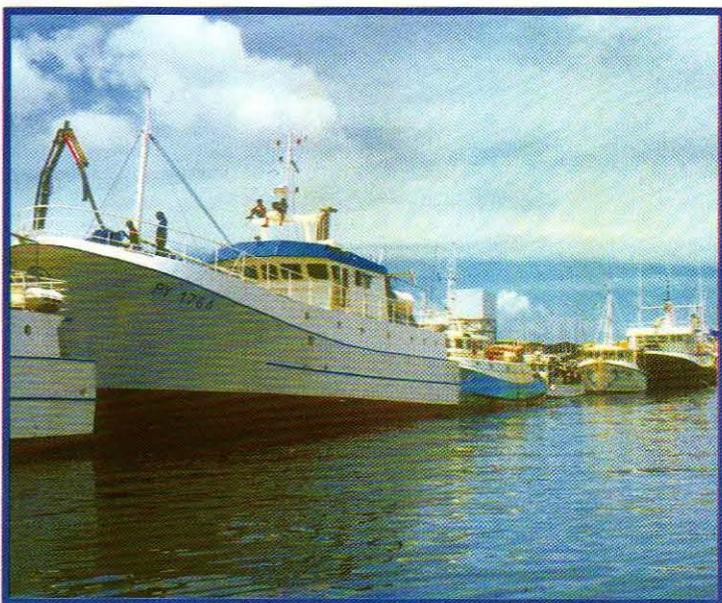
L'année nouvelle s'annonce encore plus stimulante. En effet, convaincu du fort potentiel de développement de notre pêche hauturière, le Président Sénateur Gaston Flosse a décidé de lancer un ambitieux programme de construction de 56 bateaux de pêche entre cette année et 2005, comprenant 14 thoniers de pêche fraîche de 15 mètres, 10 de 21 mètres pour la pêche mixte, et 32 thoniers de 25 mètres pour le congelé. Il convient par ailleurs de préciser que 25 de ces 56 navires devront être construits par des chantiers navals polynésiens, afin de préserver et soutenir autant que faire se peut, et leurs emplois et leur savoir-faire.

C'est ainsi que dès le 4 janvier 2001, une convention portant sur la construction de 10 thoniers de 21 mètres a été signée entre la S.E.M. Tahiti Nui Rava'ai et le Chantier Naval du Pacifique Sud (C.N.P.S.), dont une première unité a même fait l'objet d'une commande particulière par un préfinancement de la seule SEM. Pour le Président du Gouvernement, "on peut considérer que cette première commande constitue l'acte fondateur de la nouvelle société de pêche, laquelle est appelée à développer un secteur porteur d'avenir, et notamment fournir du poisson à l'exportation".

Pour conclure, il m'importe de souligner que le secteur de la pêche côtière n'est pas en dehors du champ de préoccupation du gouvernement, bien au contraire, puisque le Ministère de la Mer, par l'intermédiaire de son Service des Ressources Marines, demeure le partenaire privilégié de ses professionnels. J'en veux pour preuve ce numéro 8 du Ve'a Tautai qui lui est intégralement consacré.

la orana i te tenetere 2001.

Llewellyn TEMATAHOTOA



Une flotille de pêche appelée à un fort développement.

2001 tapa'o nei te tomoraa te ao nei i roto i te toru raa o te tauatini, atira noa'tu, na nia i to'u tiaraa Faaterehau no te moana, no te faatae atu i te taatoa o te mau feia rave tamau i te tuhaa rava'ai i Polinesia Farani te tapa'o aroha no te pae o te ea, te oaoa i roto i te utuafare e te manuia o te pae ohipa.

Te matahiti api, e to muri iho te manaohia ra e mea maitai a tua. Oia hoi, ua papu te mana'o puai no te haamaitai faahou te rava'airaa, te Peretiteni Gaston Flosse o tei faaoti no te faahaere te tapura no te hamaniiraa e 56 pahi taiâ mai teie atu e tae noa'tu i te matahiti 2005. No reira i te 4 no tenuare e mairi ae nei, hoe parau faaoti i nia i te hamaniiraa 10 pahi taiâ e 21 metera o tei tuu rima hia i rotopu i te S.E.M.L. " Tahiti Nui Rava'ai " e te taiete hamaniiraa pahi (C.N.P.S.), te pahi matamua ua fanao hoe faau tae i nia i te afauraa a te SEML ana'e.

No te opani, e tia iâ i faaite no te pae o te ravairaa na te pae a'au aita i rapae i te manaonaoraa a te hau fenua, tae atu, te piha toro'a a te faaterehau no te moana, na roto atu te piha toro'a no te faufaa moana, ua riro te hoe apiti faufaaoraa i pihaiho i te feia rave tamau. Teie te hoe hohoa te numera 8 no te ve'a tautai te taatoaraa no ratou ana'e.

la orana i te tenetere 2001

L. TEMATAHOTOA



GOUVERNEMENT DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE  
MINISTÈRE DE LA MER

SERVICE DES RESSOURCES MARINES  
B.P. 20 - 98713 PAPEETE - TÉL. (689) 50 25 50  
TÉLÉCOPIE : (689) 43 49 79 - Email : srm@mer.gov.pf

# LA PÊCHE CÔTIÈRE PROFESSIONNELLE

## Définitions

La pêche côtière est définie ici comme toute pêche pratiquée à l'extérieur des lagons par des unités de pêche autres que les thoniers, et à l'exception de la technique de pêche à la palangre horizontale dérivante. La pêche côtière professionnelle se compose donc concrètement de 2 flottilles bien distinctes et facilement reconnaissables : les bonitiers (poti auhopu) et les poti marara. La définition précédente exclut alors les bonitiers palangriers de la pêche côtière. Le caractère " professionnel " considéré ici est assez restrictif dans le sens où il ne concerne que les pêcheurs détenteurs d'une licence de pêche professionnelle hauturière délivrée par le Service des Ressources Marines et non pas tous les pêcheurs dont les revenus proviennent principalement de la pêche. Ainsi, font également partie de la pêche côtière professionnelle quelques bateaux qui s'apparentent plus à des vedettes de pêche de type " speed-boat " mais qui à l'évidence ne sont ni des bonitiers ni des poti marara.

Les données qui suivent ne concernent donc que ces pêcheurs licenciés pour la bonne raison que nous ne disposons de données que sur cette catégorie. Par ailleurs, ne disposant pas encore des chiffres définitifs de l'année 2000, les données de production présentées dans ce ve'a tautai sont celles de 1999 tandis que l'analyse de la flottille est issue des données les plus récentes.

Depuis le début des années 90, le secteur de la pêche a connu des changements radicaux grâce à l'émergence et au développement important de la pêche thonière palangrière mais aussi au renforcement de la flotte des poti marara. Si d'apparence les bonitiers et poti marara semblent bien connus, la situation précise du secteur de la pêche côtière est plutôt confuse ; ce que ce numéro va essayer de dissiper.

## L'organisation de la profession

Une partie de la profession est regroupée soit dans des syndicats de pêche professionnelle pour l'organisation générale de la profession et la défense du pêcheur, soit dans des coopératives de pêche pour les besoins de la commercialisation et de l'avitaillement ou encore dans des associations à but non lucratif. A ce jour un seul syndicat est réellement actif, le Syndicat des Pêcheurs Professionnels de Haute Mer de Polynésie Française (SPPHM) regroupant tous professionnels, qu'ils soient armateurs ou pêcheurs de thoniers, de bonitiers ou de poti marara. D'autres syndicats ont été créés mais sont inactifs ou peu actifs actuellement. Les coopératives de pêche sont nombreuses et présentes dans tous les archipels. Cependant peu d'entre elles ont réellement un rôle d'organisateur ou de centralisateur des activités de ses membres. Il existe également des associations de pêcheurs dont le rôle reste très vague, et, sont souvent confondues avec des coopératives.

Un certain nombre de professionnels restent non affiliés et fonctionnent donc comme des entreprises individuelles intégrées, s'occupant de la pêche jusqu'à la commercialisation, sans aucune structure d'appui. Dans ces cas souvent, la structure familiale joue un rôle fondamental dans le succès de l'entreprise.

## La commercialisation des produits

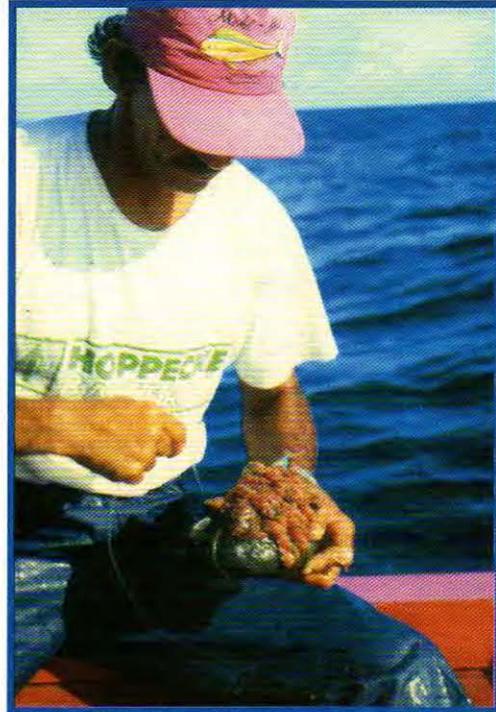
La commercialisation des produits de la pêche côtière reste très artisanale et s'effectue dans les marchés municipaux, en vente directe aux poissonneries et supermarchés, en bord de route, en porte à porte ou par le biais d'une coopérative.

Seules les ventes des marchés municipaux font l'objet de suivis statistiques. En 1999, les ventes de ces marchés n'étaient que d'environ 580

tonnes ; 70% de la production est donc vendu dans les autres circuits pour lesquels les chiffres ne sont pas disponibles actuellement.

Les ventes en coopérative ou par des grossistes, notamment en ce qui concerne la production des poti marara, se développent sur Tahiti et Moorea pour répondre aux exigences de la " grande " consommation. Certains produits sont même importés des îles et distribués par des mareyeurs à Papeete.

## Les formations existantes



Préparation de la pêche "au caillou"

La pêche côtière est exclusivement constituée de petites entreprises familiales dont le personnel est formé " sur le tas " ou encore " sur le terrain ". A ce titre, avec l'évolution des techniques et des exigences des marchés, la professionnalisation s'avère inévitable et doit être accompagnée de mesures de remise à niveau et de formations complètes.

Actuellement plusieurs formations existantes intéressent directement les pêcheurs côtiers :

- une formation " classique " au commandement d'une embarcation de pêche, CACEP (certificat d'aptitude au commandement des embarcations de pêche) pour les poti marara, certificat de capacité au bornage ou brevet de patron à la pêche pour les bonitiers ; ces formations peuvent être dispensées par l'EFAM à Papeete mais sont organisées ponctuellement par le SRM en dehors de Papeete et pour les îles avec des prestataires.

- une formation marin-pêcheur dispensée au Fare Tautai par le CEFOR/CCISM, destinée logiquement aux thoniers mais profitable également aux pêcheurs de poti marara et bonitiers

- des formations ciblées très ponctuelles sur les techniques de pêche, conservation du poisson, entretien des équipements et moteurs.

Te rahiraa pahi rava'ai area fenua, mai te mau poti hi auhopu, poti marara ; poti auhopu haapainu ; ua tufahia ratou i te faito pahi ta'ia i tua tae no'atu te pahi haapainu na tua.

Te toro'a aravihi o te taata rava'ai e haapapu hia na te hoe parau faati'a (licence de pêche) ta te piha ohipa no te mau hotu moana (S.R.M.) e faanaho.

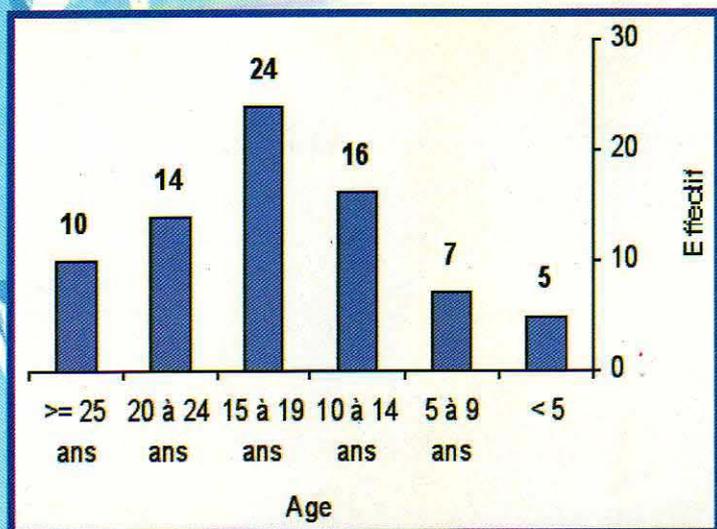
Te mau hotu ato'a e vai ra i roto teie vea no te matahiti 2000 ia au i te rahiraa pahi rava'ai e te mau hotu 1999. Na te aupupu ohipa (SPPHM) e paturu nei te maitai o to'na mau mero, aita ra oia e haapa'o nei no te tapi hoo atu, no te mero tataitahi e tapihoo atu aorera na te mau taatiraa (coopératives).

Ia au te mau ravea e vai nei no te faa au atu te mau hotu i te faito hau i te maitai i te huiraa'ira, e hia'ai nei te feia rava'ai area fenua ia haa maitai faahou i ta ratou huru raveraa.

## Les bonitiers

Durant l'année 1999, 74 unités étaient reconnues actives ; au 30 décembre 2000, cette flottille est constituée de 89 unités licenciées parmi lesquelles 76 sont des bonitiers classiques, c'est à dire des " canneurs ". C'est d'ailleurs à cette unique catégorie de bonitiers que l'analyse suivante s'applique.

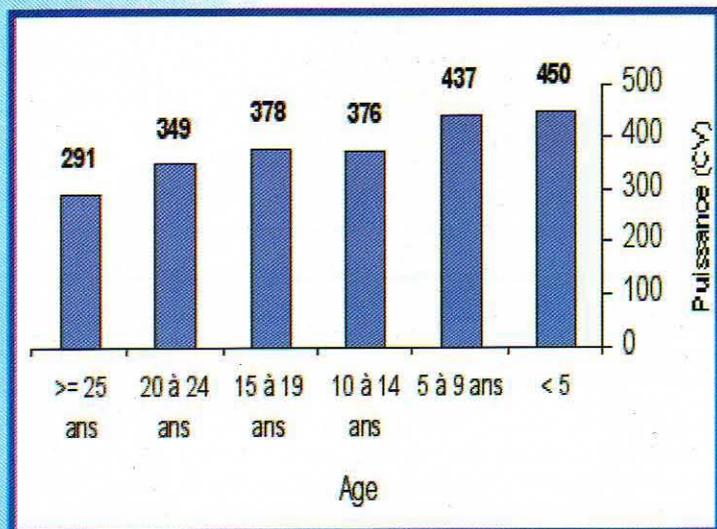
L'âge moyen de la flotte de bonitiers est élevé avec une moyenne de 16 ans ; le plus ancien a plus de 30 ans et on ne compte que 5 unités de moins de 5 ans.



Distribution des âges des bonitiers

La taille du bonitier est assez homogène puisqu'elle ne varie qu'entre 10 et 13 m avec environ 2/3 des unités qui ont entre 11 et 12 m de long ; ce qui donne une moyenne de 11,7 m. Si les bonitiers les plus anciens sont aussi les plus petits, les bonitiers les plus récents ne sont pas les plus grands ; depuis une dizaine d'années, la taille des bonitiers s'est stabilisée autour de 12 m. Tous les bonitiers sont construits en bois.

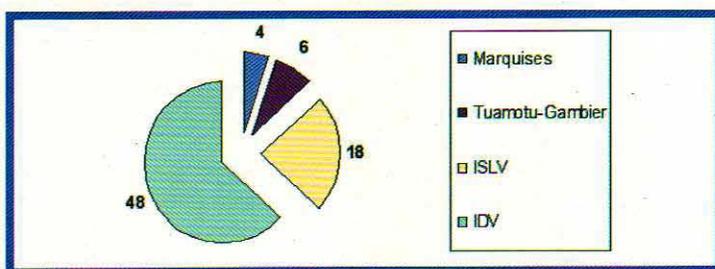
Au niveau de la motorisation, les moteurs, tous " in-bord " diesel disposent de puissances qui s'échelonnent entre 120 et 475 CV avec une moyenne à 371 CV ; toutefois, 90 % des bonitiers sont équipés de moteurs de plus de 300 CV. On peut observer un accroissement progressif de la puissance de motorisation en fonction du temps.



Evolution de la puissance des bonitiers en fonction de leur âge

La marque " Caterpillar " équipe les 3/4 des unités tandis que le reste est distribué entre 8 autres marques dominées par la marque " Cummins ".

Les 76 bonitiers canneurs sont basés très majoritairement (90%) dans l'archipel de la Société, plus particulièrement à Tahiti qui représente presque 2/3 de l'ensemble ; le tiers des bonitiers de Tahiti est basé à Papeete. Les bonitiers des ISLV sont bien répartis dans les 5 îles hautes tandis que ceux des Tuamotu-Gambier et des Marquises sont basés à Fakarava, Hao , Mangareva, Manihi, Rangiroa d'une part et Hiva-Oa, Nuku-Hiva et Ua-Pou d'autre part ; aucun bonitier n'est basé aux Australes.



Distribution géographique des bonitiers

## La flottille des " autres bateaux "

Les 7 bateaux qui ne sont ni des poti marara, ni des bonitiers sont répartis à raison de 4 unités aux IDV, 2 aux Marquises et 1 aux ISLV. Il s'agit de navires assez anciens (17 ans de moyenne), de longueurs comprises entre 7 et 11 m (moyenne 8,5 m), de puissances comprises entre 160 et 740 CV (moyenne 345 CV) en motorisation " in-bord diesel " et équipés selon les cas pour pêcher à la traîne ou pour la pêche des " paru ".



2 Bonitiers ont fait le plein de bonites.

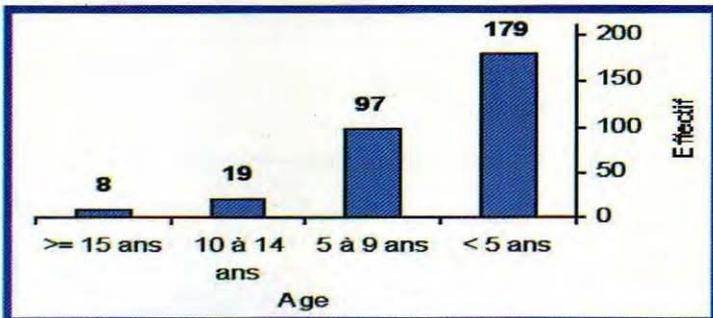
I te rahiraa 89 poti hi auhupu, 74 tei ohipa i te matahiti 1999 I te faito au no'a (16 matahiti) e vai tamau noa ratou i te mea e hia'ai rahi hia nei te auhupu. Te ravea maitai e ohipa hia nei "te ma'ira" 2/3 te rahiraa i'a, muri mai "te tavere" 1/3 e vetahi tuhaa "hi hohonu" e te patia hia i te auri. Te rahiraa auhupu ua hou atu (60 %) muri mai te aahi rearea (20 %) tei haapapu mai te fauaraa o te feia rava'ai auhupu.

## Les poti marara

Le poti marara a connu de profondes transformations au cours du temps en fonction de son utilisation et des techniques de construction. A l'origine destiné à la pêche exclusive du marara (poisson-volant) à l'épuisette il y a une vingtaine d'années (il s'agissait alors d'un bateau de 15-16 pieds en bois équipé d'un moteur hors-bord essence de 40 à 50 CV), ce bateau a étendu sa spécialité de pêche " à la course " au mahimahi mais cette fois-ci à l'aide d'un harpon et est devenu aujourd'hui le bateau de pêche polyvalent par excellence puisqu'il a rajouté à sa liste d'activités toutes les techniques utilisées par les bonitiers classiques (canne, " paru haura ", ligne de fond à thons) et les bateaux de plaisance (traîne, paru) ; certains pêcheurs se sont même essayés à la palangre horizontale dérivante, sans succès, tandis que d'autres l'utilisent pour des campagnes de pêche lagonaire autour d'îles isolées. Dans le même temps, les dimensions, la motorisation, les matériaux de construction et l'équipement à bord ont constamment évolué et continuent d'ailleurs encore aujourd'hui. Le poti marara " standard " d'aujourd'hui peut être défini de la manière suivante : coque semi planante en polyester, de 6 à 8 m de long (20 à 26 pieds), motorisée en " in-bord " diesel de 150 à 200 CV et " Z drive ", équipée d'une glacière de 300 litres, d'un harpon à mahimahi, d'une à deux cannes avec moulinet de traîne de 130 livres, de 5 lignes de pêche à thons grées pour la pêche à la ligne de fond autour des DCP ou dans les trous à thons, d'une canne simple pour la pêche des bonites dans la configuration de " tupa'i ", d'une VHF en complément de matériel de sécurité et d'un " portable " pour les communications.

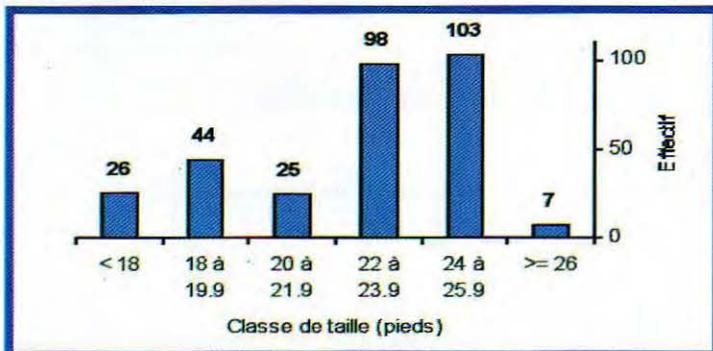
La flottille de poti marara comptait 242 unités reconnues actives en 1999 ; au 30 novembre 2000, la flotte recensée comptabilise 303 unités dont la description analytique est détaillée ci-après (312 unités au 31 décembre 2000).

L'âge moyen de la flotte de poti marara se situe à 4,5 ans grâce notamment à la forte dominance des unités de moins de 5 ans qui représentent près de 60 % de l'ensemble mais on peut signaler l'âge du plus ancien qui atteint 18 ans !



Distribution des âges des poti marara

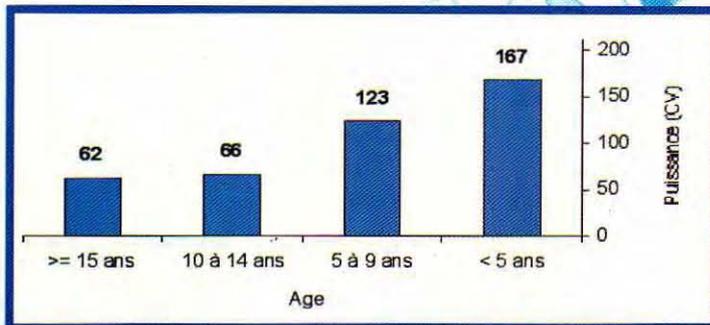
La distribution des tailles s'échelonne entre 15 pieds et presque 28 pieds avec une moyenne qui s'établit à 22,4 pieds. La classe 22 à 25,9 pieds représente les 2/3 de la flotte.



Distribution des dimensions des poti marara

Pris globalement, les poti marara ont une puissance individuelle moyenne de 143,5 CV avec des extrêmes à 36 et 260 CV. On observe par

ailleurs une assez bonne corrélation entre la taille des bateaux et la puissance de motorisation.



Distribution des puissances moyennes en fonction de l'âge des poti marara

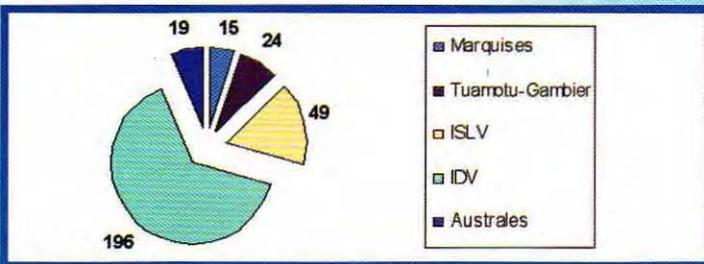
De plus en plus, le polyester remplace le bois comme matériau de construction mais plus que la taille ou le matériau de construction, c'est le type de motorisation qui permet le mieux de classer les poti marara en catégories : le poti marara " hors-bord essence ", le " hors-bord diesel " et le " in-bord diesel " qui représentent respectivement 15%, 5% et 80% de la flotte.

Les 44 poti marara " hors-bord essence " ont un âge moyen de 8 ans (1 à 18 ans), une taille moyenne de 18 pieds (15 à 25 pieds) et une motorisation moyenne de 77 CV (40 à 170 CV). Depuis 2 ans, on peut observer un renouveau de ce type de moteur, certainement à mettre sur le compte des pêcheurs désireux de se spécialiser dans la pêche du mahimahi en s'équipant des moteurs " 4 temps " plus puissants (90 à 130 CV) mis sur le marché. En ce qui concerne les marques, " Mariner " domine avec 25% suivi de près par " Yamaha ", " Johnson ", " Mercury " et " Evinrude " puis assez loin par 2 autres marques.

Les 16 poti marara " hors-bord diesel " sont tous équipés du " Yanmar " 36 CV ; malgré cela, la taille des unités varie entre 17 et 20 pieds avec une moyenne à 18 pieds. L'âge des navires est compris entre 2 et 17 ans avec une moyenne de 8 ans.

Les 243 poti marara " in-bord diesel " quant à eux ont un âge moyen de 3,7 ans (1 à 10 ans), une taille moyenne de 23,5 pieds (18 à presque 28 pieds) et une puissance moyenne de 163 CV (65 à 260 CV). Au niveau des marques, " Volvo " équipe pratiquement les 3/4 de la flotte, suivie de " Yamaha " (16%) puis assez loin par 2 autres marques.

La distribution géographique des 303 poti marara montre une large dominance de la Société à raison de 81% (65% rien que pour les IDV) mais la représentativité dans les autres archipels est meilleure que pour les bonitiers. A Tahiti, les principaux secteurs sont dans l'ordre Punaauia, Arue, Taiarapu-ouest, Hitiata-o-te-ra et Taiarapu-est qui regroupent 70% des bateaux ; sur Moorea, le principal secteur concerne Paopao avec plus de 60% de la flotte de l'île.

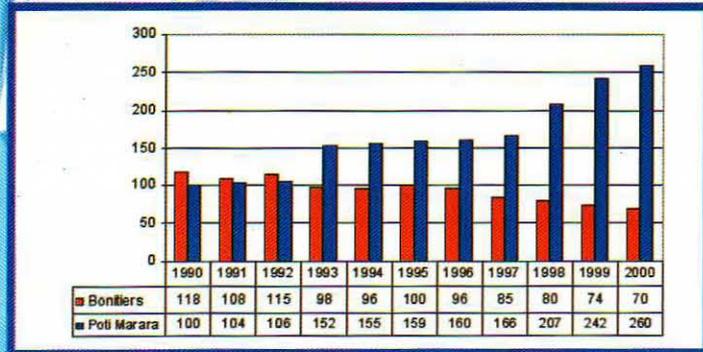


Distribution géographique des poti marara

I te rahiraa 312 poti marara, 260 tei ohipa tamau nei. Maitai rahi te ite hia no te mea ua rau to'na mau vahia faahia ; to'na hoo e te atu aturaa ia faaahia i te poti auhopu, mea iti mai to'na hoo, e to'na atoa no te rauroa te huru tautai. E 4,5 matahiti te faito au o te hoe poti marara. Te faito roa 24 avae to'na matini roto tere i te mori hinu mai te 150 tae atu 200 CV mea ani rahi hia i te hoho'a faito tito (polyester). Teie te huru o te mau hotu, auhopu (40 %), te aahi rearea (20 %), te haura e te paere. Te ravae maitai e ohipa hia nei te "tavere" (60 %) o te mau hotu, (20 %) i'a patia hia te auri e (10 %) hi hohonu.

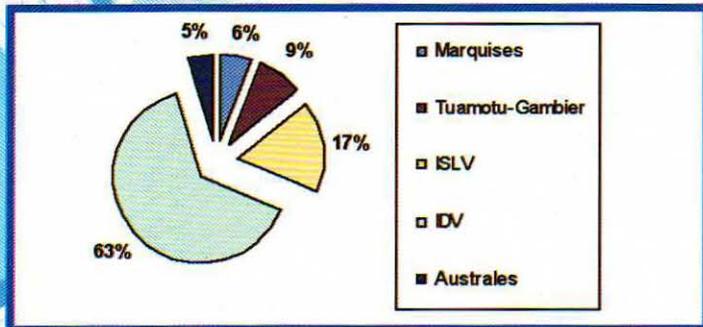
## La production

Les données de production présentées ici concernent les données de 1999 mais il est intéressant auparavant de montrer l'évolution de la flottille côtière et de la production sur les 10 dernières années.



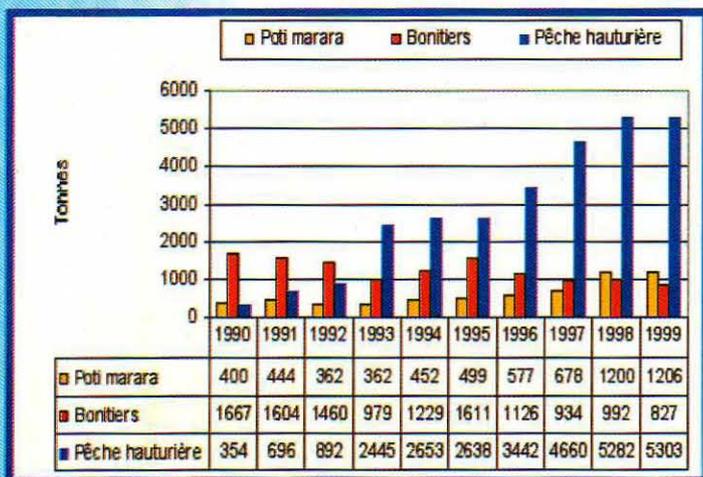
Evolution du nombre d'unités actives de 1990 à 2000

La flotte des bonitiers décroît progressivement à l'inverse de celle des poti marara.



Répartition par archipel en 1999

L'archipel de la Société rassemble 80% des effectifs.



Evolution de la production de la pêche côtière de 1990 à 1999

Jusqu'en 1992, la production de la flottille côtière (bonitiers + poti marara) représentait plus de 70% de l'ensemble des captures pélagiques locales. Dès 1993, la tendance s'inverse du fait de la mise en flotte massive des palangriers qui multiplie sa production par trois entre 1992 et 1993 alors que la production de la pêche côtière diminuait globalement. De 1993 à 1999, la production côtière connaît une évolution notable

grâce à l'augmentation régulière de la production des poti marara et une diminution quasi régulière de celle des bonitiers. Depuis 1998, la production des poti marara a dépassé celle des bonitiers et cette tendance va s'accélérer dans le futur.

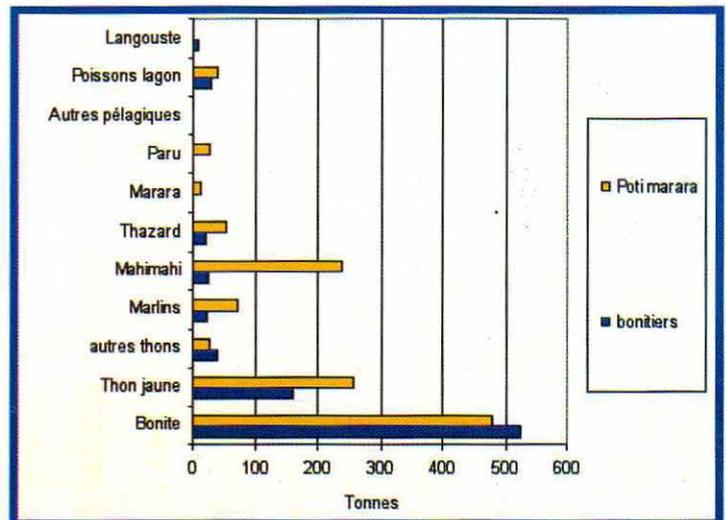
Outre l'aspect quantitatif, la pêche côtière est une pêche polyvalente par ses techniques de captures (traîne, patia mahimahi, canne, pêche "au caillou", ligne de fond, épuisette) permettant ainsi des captures très variées (thons, mahimahi, marlins, poissons de profondeur ou paru, marara, poissons de récif, ...).

Technique	Bonitiers	Poti Marara	Total	%
Canne	542 608	80 136	622 744	31%
Epuisette	0	13 867	13 867	1%
Filet	0	1 199	1 199	0,1%
Fusil	0	15 247	15 247	1%
Harpon	4 241	262 015	266 256	13%
Ligne de fond	12 211	122 350	134 561	7%
Plongée	993	1 179	2 173	0%
Traîne	266 658	709 817	976 476	48%
<b>Total</b>	<b>826 711</b>	<b>1 205 811</b>	<b>2 032 522</b>	
	41%	59%		

Ventilation de la production 1999 par technique de pêche

Pour les bonitiers, la technique de la canne domine logiquement, suivie de la traîne mais on peut faire observe que certains " coursent " le mahimahi au harpon !

Pour les poti marara, la traîne domine très largement alors que la pêche au mahimahi au harpon ne représente plus que 22 % des tonnages ; les nouvelles unités de poti marara, de plus en plus lourdes et équipées de moteurs " in-bord " moins adaptés à la course du mahimahi expliquent probablement cette situation.



Ventilation de la production 1999 par espèce

L'analyse de la production de la flottille côtière est intéressante car elle révèle de manière spectaculaire la domination des thonidés qui représentent 77% des prises ; les bonitiers et poti marara sont donc en fait aussi des " thoniers ". Le graphique correspondant montre aussi que l'apport des poti marara talonne celui des bonitiers pour la bonite et devrait le dépasser à partir de 2000.

## Les aides

Les dossiers d'investissement à la pêche côtière sont éligibles à plusieurs types d'aides :

### • Aides Territoriales

1. " FIM " (Aide au Développement des Activités Marines) : sont éligibles à ce dispositif, l'investissement dans les poti marara diesel, le matériel de sécurité des Poti marara et bonitiers et, des aides exceptionnelles accordées sur dossier, à condition d'être titulaire d'une licence de pêche. A fin 1999, 259 dossiers concernant la pêche côtière ont été accordés pour un montant total de 135,5 M CFP.

2. FEI (Fonds d'Entraide aux Iles) : tous dossiers d'investissement dans les ISLV, Australes, Marquises et Tuamotu-Gambier sont éligibles totalement ou partiellement au FEI, avec prise en charge du fret.

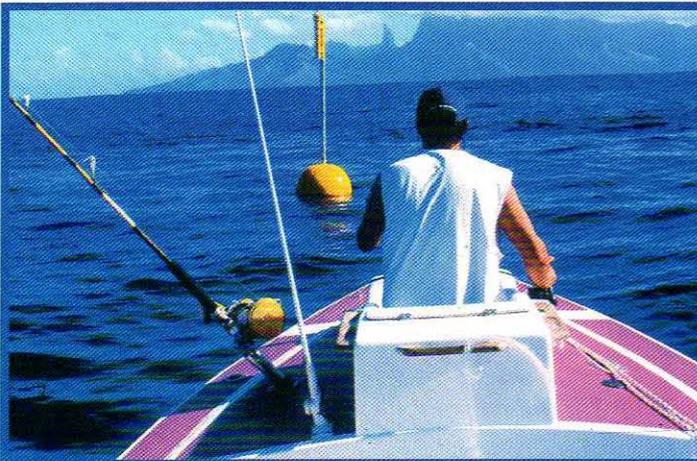
### • Aides de l'Etat

1. FRED : sont éligibles, tous types d'investissement hors IDV. Le fonds est géré par une commission Etat - Territoire.

2. FADIP : sont éligibles, tous types d'investissement.

## L'avenir

Avant tout, le secteur de la pêche côtière est mal connu en termes socio-économiques. L'apport de la famille à l'entreprise familiale de pêche ainsi que l'apport de l'exploitation aux revenus familiaux est inconnu. Mais tous les professionnels du secteur s'accordent à dire que cette pêcherie fait vivre des centaines de familles. L'enjeu du développement de cette pêche n'est pas uniquement économique mais également dans le maintien d'un revenu d'appoint qui serait loin d'être négligeable pour les familles de pêcheurs. Il serait imprudent de juger le potentiel de cette pêche uniquement sous l'angle de la rentabilité mais aussi imprudent de pousser les entreprises familiales à investir dans des projets coûteux par des aides alléchantes qui peuvent causer des situations de faillite. Le véritable défi de la pêche côtière sera de préserver son caractère traditionnel et familial tout en lui apportant les évolutions technologiques, les acquis de la recherche, l'assimilation des règles de navigation et de sécurité en mer pour qu'elle puisse profiter de l'élan apporté par le développement de la pêche hauturière. Connaissance du secteur, formation, organisation, améliorations techniques, équipements adaptés, meilleur conditionnement des produits et commercialisation sont les thèmes clés du développement de la pêche côtière.



Poti marara se rendant sur un DCP

Tauturu hia nei te mau ,moihaa rave ohipa, te mori hinu e te tereraa ohipa a te feia rava'ai area fenua na te hau metua e te hau fenua.  
Te rava'airaa area fenua o te ho'e ia tuhaa maitairoa i te pae tereraa faufaa e totiare i Porinetia Farani, ua riro oia ei haapeapearaa no te mau ti'a faatere o taatou fenua e vetahi mau pû ohiparaa.

## Recettes

### CURRY DE POISSON AU LAIT DE COCO

Pour quatre personnes

1 oignon - 2 cuillerées à soupe de margarine ou d'huile

3 cuillerées à soupe de poudre de curry - Sel - Poivre

2 tasses de poisson en cubes

2 tasses de papaye verte (épluchée et coupée en cubes)

1 tasse de lait de coco non dilué

1. Couper les oignons et les faire revenir dans la matière grasse.

2. Mélanger le sel, le poivre et poudre de curry.

3. Ajouter à ce mélange la papaye verte. Bien mélanger.

4. Ajouter aux oignons dans la poêle et faire revenir jusqu'à ramollissement de la papaye.

5. Ajouter le poisson et poursuivre la cuisson pendant deux minutes environ.

6. Ajouter le lait de coco et cuire à feu doux pendant une vingtaine de minutes, en évitant la surcuisson du lait de coco.

7. Servir chaud accompagné de tubercules bouillis ou de riz complet.

### BROCHETTES DE MARLIN GRILLÉ AU BEURRE " OTIME "

Temps de préparation : 45 mn

Temps de cuisson : 6 à 8 mn

Ingrédients pour 8 personnes :

- 1,6 à 2 kg de marlin

- 250 g d'oignons

- 250 g de poivrons rouges et verts

- 250 g de poitrine fumée (facultatif)

Pour la marinade :

- 20 cl d'huile

- Le jus d'un citron

- 1 botte de menthe

Pour le beurre otime :

- 150 g de beurre

- 50 g de menthe

- Le jus d'un citron

Pour l'assaisonnement :

- Sel fin

- Poivre moulu

Pour le décor :

- Salade ou persil en branche

- Citrons historiés (décorés)

Matériel :

- 1 plaque à débarrasser pour mariner

- 1 terrine ou un saladier

- 1 spatule en bois

- 1 grill

- 16 brochettes de bambou

- 1 feuille de papier sulfurisé

Élaboration de la recette

1) Effeuillez la menthe, réserver les feuilles au frais, garder les branches.

2) Préparer la marinade : Mélanger dans une plaque à débarrasser : l'huile, le jus de citron et les branches de menthe concassées.

3) Confectionner les brochettes : Mettre les brochettes en bambou dans de l'eau tiède. Éplucher et tailler les oignons en lamelle de 2 cm sur 2 environ. Épipiner et tailler de même taille les poivrons. Tailler la poitrine fumée en lamelles fines de taille semblable. Couper en cubes de 2 à 3 cm de côté le marlin. Embrocher en intercalant les oignons, le lard, le marlin et les poivrons. Mettre les brochettes à mariner.

4) Réaliser le beurre otime : hacher finement les feuilles de menthe. Mélanger dans un saladier le jus de citron, le beurre pommade et la menthe hachée. Assaisonner. Façonner en rouleau dans une feuille de papier sulfurisé. Réserver au frais.

5) Griller les brochettes : chauffer le grill. Griller les brochettes en faisant attention de ne pas brûler les supports.

6) Dressage : Disposer les brochettes. Tailler une rondelle de beurre otime sur chaque brochette. Décorer d'un peu de salade ou de persil et de citrons historiés. Servir chaud.



Extrait de "les saveurs d'une pêche Polynésienne"